MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES ET FORFAITAIRES (BPUF)

Acheteur
Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée

Représentant de l'acheteur (RA)
Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Méditerranée, par arrêté préfectoral n°R93-2025-12-01-00039 du 1er décembre 2025

Objet du marché
Inspection Portiques Potences Mâts et Hauts mâts sur les réseaux DIRMED (District Urbain)

Numéro des prix	Désignation des ouvrages et prix H.T. en toutes lettres	Prix H.T en chiffres
	Série 100 – Prestations générales	
101	**<u>Assurance-qualité</u>** Ce prix rémunère, forfaitairement, l'ensemble des prestations liées à l'assurance qualité pour l'ensemble du marché . Ce prix comprend : • l'établissement du plan d'assurance qualité (PAQ), • ses mises à jour et les frais relatifs aux actions correctives éventuellement nécessaires, • toutes les opérations effectuées dans le cadre de ce plan (visite incluse), • tous les essais et contrôles à réaliser par l'entrepreneur : ◦ qui ne font pas l'objet d'une rémunération particulière, ◦ qui ne sont pas strictement spécifiés dans le libellé des prix, • la fourniture de l'ensemble des éléments nécessaires aux contrôles à réaliser par le titulaire ou par le maître d'ouvrage, **Le forfait (en lettres):**	
102	**<u>Période de préparation</u>** Ce prix s'applique aux inspections de potences implantées sur le réseau routier du District Urbain. Cette série concerne les prix qui rémunèrent, par bon de commande, l'ensemble des prestations liées à la période de préparation telle que définie à l'article 8 du CCTP. **Le forfait (en lettres):**	
103	**<u>Indemnité d'immobilisation de l'équipe du fait de la déprogrammation de l'intervention par l'exploitant</u>** Ce prix rémunère, forfaitairement, et conformément à l'article 4.3.6 du CCAP, l'immobilisation de l'équipe d'intervention. Elle est attribuée en cas d'annulation d'une inspection ayant précédemment fait l'objet d'un bon de commande, et lorsque les deux conditions ci après sont réunies : • L'annulation intervient moins de 24 heures avant l'opération, • l'annulation est imputable à la DIRMED. **Le forfait (en lettres):**	

Numéro des prix	Désignation des ouvrages et prix H.T. en toutes lettres	Prix H.T en chiffres
104	**<u>Réunion de restitution</u>** Ce prix rémunère, forfaitairement, par bon de commande, la participation à une réunion de restitution en distanciel. Ce prix comprend : • La préparation et la participation à une réunion de restitution en distanciel, permettra d'échanger entre le titulaire et le maître d'ouvrage sur les difficultés rencontrées au cours de la campagne ainsi que sur les propositions d'avancées concernant la campagne suivante. • La présentation de la production, notamment le tableau de synthèse de la campagne, avec détail des points qui le nécessitent. **Le forfait (en lettres):**	

Numéro des prix	Désignation des ouvrages et prix H.T. en toutes lettres	Prix H.T en chiffres
Série 200 – <u>Inspections de structures sur le réseau du district urbain</u>		
Cette série concerne les prix forfaitaires relatifs à la réalisation, de nuit, de l'inspection de potences, portiques, mâts et hauts-mâts situés sur le réseau routier dans le périmètre du marché, tel que défini au paragraphe 1.5 du CCAP, ou affiliés à celui-ci. Cette série comprend : Après reconnaissance et recueil des informations liées à la structure pendant la période de préparation : • la réalisation de l'inspection suivant les caractéristiques définies dans les articles 4 du CCTP, y compris les éventuelles investigations complémentaires de ressuage et/ou de magnétoscopie ; • la rédaction d'un rapport d'inspection constitué d'un procès verbal complété d'annexes et d'une note de synthèse conformément à l'article 5 du CCTP ; • la livraison des documents visés dans l'article 6 du CCTP.		

Numéro des prix	Désignation des ouvrages et prix H.T. en toutes lettres	Prix H.T en chiffres
201	**Inspection d'une potence de nuit** Ces prix comprennent : • La préparation des fiches d'inspection, conformes au modèle de l'annexe 3 du CCTP, nécessaires au report des défauts qui seront relevés lors de l'intervention ; • La participation aux réunions de programmation, destinées à établir le planning d'intervention en fonction de la durée de cette dernière • l'établissement de la demande d'intervention, et son envoi au district • l'organisation d'une visite, spécifique à chaque CEI, de repérage et de définition des modalités d'intervention avec les chefs d'équipe ou chefs de centre ; • La coordination de l'intervention avec l'exploitant et le maître d'ouvrage ; • La prise de connaissance des derniers éléments de la vie de l'ouvrage, en particulier depuis la dernière action de surveillance ; • L'établissement et la livraison du programme d'exécution de la mission ; • la programmation des moyens d'accès (nacelle télescopique, nacelle négative, passerelle négative, ...) La déclaration de la composition de l'équipe d'inspection ainsi que les moyens de levage et d'outillage mis en œuvre, **Le forfait (en lettres):**	

Numéro des prix	Désignation des ouvrages et prix H.T. en toutes lettres	Prix H.T en chiffres
202	**Inspection d'un haut mât de nuit** Ces prix comprennent : • La préparation des fiches d'inspection, conformes au modèle de l'annexe 3 du CCTP, nécessaires au report des défauts qui seront relevés lors de l'intervention ; • La participation aux réunions de programmation, destinées à établir le planning d'intervention en fonction de la durée de cette dernière • l'établissement de la demande d'intervention, et son envoi au district • l'organisation d'une visite, spécifique à chaque CEI, de repérage et de définition des modalités d'intervention avec les chefs d'équipe ou chefs de centre ; • La coordination de l'intervention avec l'exploitant et le maître d'ouvrage ; • La prise de connaissance des derniers éléments de la vie de l'ouvrage, en particulier depuis la dernière action de surveillance ; • L'établissement et la livraison du programme d'exécution de la mission ; • la programmation des moyens d'accès (nacelle télescopique, nacelle négative, passerelle négative, ...) La déclaration de la composition de l'équipe d'inspection ainsi que les moyens de levage et d'outillage mis en œuvre, **Le forfait (en lettres):**	

Numéro des prix	Désignation des ouvrages et prix H.T. en toutes lettres	Prix H.T en chiffres
203	**Inspection d'un portique de nuit** Ces prix comprennent : • La préparation des fiches d'inspection, conformes au modèle de l'annexe 3 du CCTP, nécessaires au report des défauts qui seront relevés lors de l'intervention ; • La participation aux réunions de programmation, destinées à établir le planning d'intervention en fonction de la durée de cette dernière • l'établissement de la demande d'intervention, et son envoi au district • l'organisation d'une visite, spécifique à chaque CEI, de repérage et de définition des modalités d'intervention avec les chefs d'équipe ou chefs de centre ; • La coordination de l'intervention avec l'exploitant et le maître d'ouvrage ; • La prise de connaissance des derniers éléments de la vie de l'ouvrage, en particulier depuis la dernière action de surveillance ; • L'établissement et la livraison du programme d'exécution de la mission ; • la programmation des moyens d'accès (nacelle télescopique, nacelle négative, passerelle négative, ...) La déclaration de la composition de l'équipe d'inspection ainsi que les moyens de levage et d'outillage mis en œuvre, **Le forfait (en lettres):**	

Numéro des prix	Désignation des ouvrages et prix H.T. en toutes lettres	Prix H.T en chiffres
1-204	**Inspection d'un mât caméra ou d'éclairage de nuit** Ce prix comprend : • La préparation des fiches d'inspection, conformes au modèle de l'annexe 3 du CCTP, nécessaires au report des défauts qui seront relevés lors de l'intervention ; • La participation aux réunions de programmation, destinées à établir le planning d'intervention en fonction de la durée de cette dernière • l'établissement de la demande d'intervention, et son envoi au district • l'organisation d'une visite, spécifique à chaque CEI, de repérage et de définition des modalités d'intervention avec les chefs d'équipe ou chefs de centre ; • La coordination de l'intervention avec l'exploitant et le maître d'ouvrage ; • La prise de connaissance des derniers éléments de la vie de l'ouvrage, en particulier depuis la dernière action de surveillance ; • L'établissement et la livraison du programme d'exécution de la mission ; • la programmation des moyens d'accès (nacelle télescopique, nacelle négative, passerelle négative, ...) La déclaration de la composition de l'équipe d'inspection ainsi que les moyens de levage et d'outillage mis en œuvre, **Le forfait (en lettres):**	

Numéro des prix	Désignation des ouvrages et prix H.T. en toutes lettres	Prix H.T en chiffres
205	**Réalisation d'essais de charge dynamiques non destructifs sur mâts d'éclairage public pour un mât** Ce prix comprend : • Mobilisation et déplacement d'une **unité mobile de test mécanique** sur site ; • Mise en place du dispositif d'application de la force et des instruments de mesure (capteurs de déflexion, extensomètres, etc.) ; • Vérification préalable des conditions d'intervention (sécurisation du périmètre, balisage de la zone de travail). • Application d'une **force progressive et contrôlée** sur le mât, calibrée en cohérence avec la **zone de vent du site** conformément aux référentiels en vigueur (notamment la norme NF EN 40 et/ou l'Eurocode 1 – EN 1991-1-4) ; • Mesure en temps réel de la **déflexion (flèche)** générée sous charge ; • Vérification de la **capacité de retour élastique** du mât après suppression de la charge appliquée ; • Détection d'une éventuelle **déformation résiduelle**, révélatrice d'une compromission structurelle du mât. • Enregistrement et analyse des données mesurées ; • Rédaction d'un **rapport d'essai individuel** précisant : • Les conditions de réalisation de l'essai (date, météo, force appliquée, zone de vent de référence) ; • Les valeurs mesurées (déflexion maximale, retour élastique, déformation résiduelle éventuelle) ; • La **conclusion sur l'intégrité structurelle** du mât (mât sain / mât à surveiller / mât à remplacer) ; • Les préconisations associées le cas échéant. Le forfait (en lettres):	

206	**Plus value pour l'inspection d'une structure isolée** Ce prix rémunère, la plus-value en pourcentage, appliquée en cas de commande, lorsque les contraintes d'exploitation l'exigent, de l'inspection d'une seule structure isolée, conformément à l'article 4.3 du CCTP. Dans ce cas, une plus-value est applicable à la rémunération de l'inspection de la structure en question **Unité : pourcentage** **% (en lettres):**	